

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.080

L'An Deux Mille Quatre, le 27 octobre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 20 OCTOBRE 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 20 OCTOBRE 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par M. BOISNARD
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme CROUE, M. FAVRE, Mme LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AERODROME DE ROYAN-MEDIS - CONSTRUCTION DE HANGAR PRIVE - SCI
MALEC - AVENANT N° 1

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 30 Septembre 2004, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer une convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire avec la SCI MALEC en vue de l'édification d'un hangar-abri pour aéronefs.

A la suite d'une modification dans la dimension du hangar à construire par la SCI MALEC, il convient de modifier en conséquence la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- VU la convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire ci-annexé,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 octobre 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS